

COMMISSION DU FOOTBALL FEMININ

PV du lundi 24 février 2025

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes et la première phase des compétitions comportant plusieurs phases) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

COUPES DES YVELINES FUTSAL

La Commission recherche des gymnases pour l'organisation de ces coupes.

Voici les dates prévisionnelles :

- U15F : 1er mars 2025

U13 F

PLATEAU DE ROSNY S/SEINE

Qualification de Poissy FC

PLATEAU DE MANTES LA JOLIE

Qualification de Mantois 78 FC

COUPES DES YVELINES FUTSAL

U15 F

Samedi 1er Mars 2025

PLATEAU DE CARRIERES SOUS POISSY

Gymnase Provence
Rue Saint-Honoré,
78955 Carrières-sous-Poissy

**ACCUEIL DES EQUIPES A 9H00
HORAIRE DU PLATEAU 10H00 à 15H00**

- MONTESSON US
- MUREAUX OFC LES
- VOISINS FC
- SARTROUVILLE ES
- FCF PORTES IDF
- ROSNY S/SEINE US
- VERNEUIL S/SEINE US

U15 F

Dimanche 2 Mars 2025

PLATEAU DE CARRIERES SOUS POISSY

Gymnase Provence
Rue Saint-Honoré,
78955 Carrières-sous-Poissy

**ACCUEIL DES EQUIPES A 9H00
HORAIRE DU PLATEAU 10H00 à 15H00**

- MANTOIS 78 FC
- ELANCOURT OSC
- PLAISIROIS FO
- CARRIERES GRESILLONS AS
- FONTENAY LE FLEURY FC
- LIMAY ALJ
- POISSY FC

FILLOFOOT

Le plateau Fillofoot Carnaval aura lieu à Verneuil sur Seine le samedi 1er mars 2025.

Il est possible de s'inscrire au plateau Fillofoot phase 4 jusqu'au 2 mars 2025

FOOT À 5

Les plateaux sont en ligne.

PLATEAU U6F/ U7F

Suite au nombre très faible de clubs et de licenciées inscrits pour le plateau du 07 décembre 2024, la Commission reporte ce plateau au printemps 2025.

FESTIVAL FOOT

U13 F A 8

Qualifications :

PARIS SAINT GERMAIN FC 1
VERSAILLES JUSSIEU AS
GUYANCOURT ES
VERSAILLES 78 FC
PLAISIROIS FO
PARIS SAINT GERMAIN FC 2
MONTIGNY LE BX AS
FONTENAY LE FLEURY FC
MUREAUX OFC LES
CARRIERES S/SEINE US
CHANTELOUP LES V. US
HARDRICOURT US
VOISINS FC
TRAPPES ES
MANTOIS 78 FC
POISSY FC 1

CHALLENGE REGIONAL

U11 F A 8

Qualifications :

VERSAILLES 78 FC
LES MUREAUX OFC
ELANCOURT OSC
PARIS SAINT GERMAIN 1
PARIS SAINT GERMAIN 2
CARRIERES S/SEINE
MANTOIS 78 FC
VOISINS FC

COURRIERS

FOOTBALL CLUB FEMININ POURTES ILE-DE-FRANCE 761070 :
Courrier du club sollicitant un changement de poule de son équipe Séniors F à 8 et U15F à 8.

La Commission ne peut donner une suite favorable à votre demande, en effet, la composition des poules de niveau a été effectuée en fonction des résultats de la 1^{ère} phase, qui ne peuvent être remis en cause.

POISSY FC 564690:

Le club informe la Commission de la participation de son équipe U15F à la Coupe de Paris le samedi 1er mars 2025 contre le PSG, la Coupe des Yvelines Futsal étant le même jour.

La commission bascule l'équipe de Poissy sur la poule du dimanche

SARTROUVILLE ESP 542459 :

Le club demande l'inscription de l'équipe U15F de Sartrouville

La commission accède à la demande du club. L'équipe de Sartrouville remplacera Guyancourt, forfait pour le plateau U15F futsal du 1er mars 2025.

CRITERIUMS FOOT A 8

Voici la composition des poules pour la seconde phase

SENIORS F

POULE A

LE PECQ US
VALLEE 78 FC
BEYNES FC
VOISINS FC
FCF PORTES IDF
GARGENVILLE STADE
BOURG LA REINE FC
GUYANCOURT ES

POULE B

ST ARNOULT FC
MESNIL ST DENIS ASL
SARTTROUVILLE ES
VOISINS 2 FC
CHANTELOUP US
MAGNY 78 FC
COLOMBES LSO

U18 F

POULE A

FOURQUEUX AS 1
BAILLY NOISY SFC 1
MONTESSON US 2
CHESNAY 78 FC LE 1
MUREAUX OFC 2
ROSNY FOOTBALL CSM 1
CONFLANS FC 1
BREVAL LONGNES FC 1
LIMAY ALJ

U15 F

POULE A

CARRIERES/SEINE US
FCF PORTES IDF
LES MUREAUX OFC
MAISONS-LAFITTE FC
RAMBOUILLET YVELINES 2
VALLEE 78 FC
VERSAILLES JUSSIEU AS
VOISINS 2 FC

POULE B

GUYANCOURT ES
HARDRICOURT US
MANTOIS 78 3 FC
MAURECOURT FC
MONTESSON US
LES MUREAUX 2 OFC
POISSY 3 FC
SARTROUVILLE ES

POULE C

CARRIERES GRESILLONS AS
CROISSY US
ELANCOURT OSC
LIMAY ALJ
LOUVECIENNES AS
MESNIL ST DENIS ASL
MONTIGNY LE BTX AS
VELIZY ASC

U13 F

POULE A

CARRIERES/SEINE US 1
FONTENAY LE FLEURY FC
MANTOIS 78 FC 1
MONTIGNY LE BTX AS 1
POISSY FC 1
POISSY FC 2
VERSAILLES 78 FC 1
VERSAILLES JUSSIEU AS
VOISINS FC 1

POULE B

RAMBOUILLET YVELINES FC 1
SARTROUVILLE ES 1
ROSNY/SEINE CSM
MAISONS-LAFITTE FC
LES MUREAUX OFC 1
POISSY 2
MONTESSON US
VERNEUIL SUR SEINE US

POULE C

CARRIERES/SEINE US 2
CLAYES/BOIS USM 2
GUYANCOURT ES
PLAISIR FO
RAMBOUILLET YVELINES FC 2
TRAPPES ES 1
BAILLY-NOISY SFC
VOISINS FC 2

POULE D

CARRIERES GRESILLONS AS
CHANTELOUP LES VIGNES US 1
CONFLANS FC
FCF PORTES IDF
GUERVILLE ARNOUVILLE AS
HARDRICOURT US
LES MUREAUX OFC 2
TRIEL AC

POULE E

CLAYES/BOIS USM 1
ELANCOURT OSC
LE CHESNAY 78 FC 1
MARLY LE ROI US
NEAUPHLE-PONT RC 78
TRAPPES ES 2
VELIZY ASC
VOISINS FC 3

U11 F

POULE A

VOISINS FC 1
PARIS ST GERMAIN FC 1
VERSAILLES 78 FC 1
MANTOIS 78 FC 1
ELANCOURT OSC1
CARRIERES S/SEINE US 1
FONTENAY LE FLEURY FC 1
LES MUREAUX OFC 1

POULE B

RAMBOUILLET YVELINES 1
SARTROUVILLE ES 1
LE CHESNAY 78 FC 1
PLAISIROIS FO 1
POISSY FC 1
TRAPPES ES 1
MONTIGNY LE BX AS 1
FCFPIF

RAPPELS FMI

- L'utilisation de la FMI est obligatoire pour tous les matchs de critérium, des U11F aux Senior F (annexe 10 du R.S. du D.Y.F.).

- En cas d'impossibilité exceptionnelle, utiliser une feuille de match papier (à fournir par le club recevant) en y faisant figurer TOUTES les informations (n° de match, date, compétitions, etc.) au recto et au verso.
- Lorsque la FMI n'a pas été utilisée, le motif doit faire l'objet d'un rapport envoyé au District.
- En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examiné par la Commission du Football Féminin sur la base du rapport fourni, et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à une amende et/ou à la perte du match par pénalité (annexe 10 du R.S. du D.Y.F. rubrique Sanctions).
- La saisie des remplacements sur la feuille de match est obligatoire.

Nous vous rappelons également que dans la catégorie U13F, la fonction d'arbitre assistante doit obligatoirement être assurée par une des joueuses remplaçantes de l'équipe (s'il y en a). Ce temps d'arbitrage ne doit pas excéder un quart du match en temps cumulé pour une même joueuse. C'est le nom de la première joueuse remplaçante assurant cette fonction qui doit être indiqué sur la FMI. L'arbitrage à la touche par des joueuses remplaçantes est également possible dans les autres catégories.